

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 5^e jour du mois de février 2018, à 19:30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présents :

M. Jérôme Lavoie,	conseiller
M. Nicholas Tremblay,	conseiller
Mme Nancy Larouche,	conseillère
M. Richard Labbé,	conseiller
Mme Nathalie Girard,	conseillère
Mme Nicole Dufour,	conseillère

M. Michel Perreault, CPA, CMA, Directeur général

Sous la présidence de Madame Monique Gagnon, mairesse.

Sept (7) personnes étaient présentes à l'assemblée.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2018-02-064

Il est proposé par Mme Nancy Larouche
Appuyée par M. Nicholas Tremblay
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté, en retirant au point :

Les affaires nouvelles : 8.4) Acceptation de l'offre de M. Daniel Gagnon – rencontre et formation concernant le projet de politique de harcèlement au travail.

COMMUNICATION

Madame Nicole Dufour, conseillère district #6 a assisté récemment à l'assemblée annuelle du Festival de la Chanson de Saint-Ambroise.

Acceptation des procès-verbaux

Résolution 2018-02-065

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte les procès-verbaux du 22 janvier 2018, tel que présenté.

Acceptation des comptes

Résolution 2018-02-066

Il est proposé par Mme Nancy Larouche
Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la liste des comptes portant le numéro 2018-02 de la Municipalité de Saint-Ambroise soit et est acceptée séance tenante, pour un montant de 656 716.33 \$.

Que la liste des comptes 2018-02 inclut les versements de la rémunération salariale brute, soit :

➤ Paie #02	27 201.23 \$ régulière
➤ Paie #02	5 530.25 \$ maladies 2017 (syndiqués)
➤ Paie #03	22 264.13 \$
➤ Paie #04	29 912.96 \$
➤ Paie #05	20 658.89 \$
➤ Remises fédérales	0.00 \$
➤ Remises provinciales	22 143.22 \$ (paies #01 à #03)

Que la liste des comptes soit annexée au dossier 2-8-2 de la Municipalité de Saint-Ambroise pour références.

Que le directeur général soit et est autorisé à en faire le paiement.

CORRESPONDANCE

Une lettre du cabinet de la ministre déléguée aux Transports accusant réception d'une demande d'aide financière au bénéfice de la Municipalité afin d'acquérir un nouvel outil en désincarcération et nous informant que la demande est sous analyse.

Une lettre de la Fédération québécoise des municipalités nous informant que deux (2) représentants de notre région ont été élus au sein du conseil d'administration, soit M. Gérald Savard, préfet de la MRC Le Fjord-du-Saguenay et M. Luc Simard, préfet de la MRC Maria-Chapdelaine.

Une lettre de Ville de Saguenay concernant la transmission du projet de règlement ARP-127 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay.

LES AFFAIRES COMMENCÉES

Acceptation de la formation et délégation des comités municipaux et abrogation de la résolution 2017-11-499

Résolution 2018-02-068

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par M. Richard Labbée
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise délègue donc les membres du conseil selon la liste suivante aux différents comités et délégation municipale, à savoir :

Comités	Représentants	District	No de téléphone
Mairie	Monique Gagnon	Mairesse	418-290-9536
Personnel - Administration	1 Nancy Larouche	District 3	418-817-2124
	2 Jérôme Lavoie	District 1	418-672-6085
	3 Richard Labbé	District 4	418-672-6190
Finances	1 Nicholas Tremblay	District 2	418-812-0335
	2 Jérôme Lavoie	District 1	418-672-6085
	3 Richard Labbé	District 4	418-672-6190
Loisirs -Bibliothèque Aréna -Parc	1 Nathalie Girard	District 5	418-672-2944
	2 Nancy Larouche	District 3	418-817-2124
Sécurité publique (Protection incendie, etc.)	1 Nicholas Tremblay	District 2	418-812-0335
	2 Jérôme Lavoie	District 1	418-672-6085
Environnement et Urbanisme	1 Jérôme Lavoie	District 1	418-672-6085
	2 Nicholas Tremblay	District 2	418-812-0335
Voirie municipale	1 Richard Labbé	District 4	418-672-6190
	2 Jérôme Lavoie	District 1	418-672-6085
	3 Nicholas Tremblay	District 2	418-812-0335
Comité de l'Ardoise	1 Nathalie Girard	District 5	418-672-2944
	2 Nicole Dufour	District 6	418-672-1141
Comité Famille/Santé	1 Nicole Dufour	District 6	418-672-1141
	2 Nathalie Girard	District 5	418-672-2944
SADE	1 Nicole Dufour	District 6	418-672-1141
	2 Monique Gagnon	Mairesse	418-290-2536
	3 Nathalie Girard	District 5	418-672-2944
Office Municipale d'Habitation	1 Nathalie Girard	District 5	418-672-2944
	2 Nicole Dufour	District 6	418-672-1141
Festival de la Chanson de Saint- Ambroise	1 Nicole Dufour	District 6	418-672-1141
	2 Nancy Larouche (suppl.)	District 3	418-817-2124
Centre Mieux Vivre	1 Richard Labbé	District 2	418-812-0335
Transports adaptés S.N.	1 Nicholas Tremblay	District 2	418-812-0335
Conseil régional de l'environnement			
Conseil régional de la Culture	1 Monique Gagnon	Mairesse	418-290-2536
Maison des Jeunes	1 Nancy Larouche	District 3	418-817-2124
	2 Nathalie Girard	District 5	418-672-2944
Comité du bassin versant – Rivière Shipshaw	1 Nicholas Tremblay	District 2	418-812-0335

Que la Municipalité de Saint-Ambroise abroge à toute fin que de droit la résolution 2017-11-499 adoptée le 20 novembre 2017 autorisant la formation et la délégation des comités municipaux.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à ladite résolution.

Modification du comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective

Résolution 2018-02-069

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par M. Nicholas Tremblay
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de modifier le comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective.

Que les membres du Conseil suivant soient nommés, à savoir :

- Mme Monique Gagnon, mairesse;
- Mme Nancy Larouche, conseillère district #3;
- Michel Perreault, directeur général.

Que la résolution portant le numéro 2017-12-517 adopté le 4 décembre 2017 soit abrogée à toute fin que de droit.

Acceptation des coûts des travaux de pose d'enrobé bitumineux (asphalte) 2017 – 9^e Rang et demande de versement de la subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Résolution 2018-02-070

Il est proposé par Mme Nancy Larouche
Appuyée par M. Nicholas Tremblay
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise approuve le coût des travaux de pose d'enrobé bitumineux (asphalte) sur une portion du 9^e Rang réalisés en 2017 au montant total de 42 710.42 \$ selon le rapport des coûts tel que présenté.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise confirme que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le 9^e Rang, dont la gestion est sous la responsabilité de la Municipalité.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise demande au ministère des Transports le versement des aides financières suivantes, au montant total de 40 000. \$, le tout selon les n^{os} de dossier des subventions suivantes :

- Dossier n^o 00025686-1 – 94255 (02) – 2017-06-20-32 30 000 \$
- Dossier n^o 00025639-1 – 94255 (02) – 2017-06-14-17 10 000 \$

Que la Municipalité de Saint-Ambroise transmette les factures d'achat et de pose d'enrobé bitumineux du fournisseur principal *Compagnie d'asphalte (CAL), 4000 chemin des Sables, Latterrière*, au montant total de 40 409.56 \$ plus taxes applicables en guise de preuve de réalisation.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif aux deux (2) subventions accordées pour l'amélioration du réseau routier selon le programme du ministère des Transports (PAARRM).

Acceptation de la demande de paiement #2 – Entreprises Rosario Martel Inc. (libération de 50 % de la retenue contractuelle) – réfection de la rue Bergeron Est

Résolution 2018-02-071

Il est proposé par M. Richard Labbé
Appuyé par M. Nicholas Tremblay
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande de paiement #2 des *Entreprises Rosario Martel Inc. situé au 700, avenue Sicard, Alma*, le tout selon la recommandation de Norda Stelo Inc. et se décrivant comme suit :

- Libération de retenue 50 % 12 479.81 \$ plus taxes applicables

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier et à payer ladite demande de paiement.

LES AFFAIRES NOUVELLES

Acceptation pour dépôt de la correspondance de la Mutuelle des municipalités du Québec – ristourne 2017

Résolution 2018-02-072

Il est proposé par Mme Nicole Dufour
Appuyée par Mme Nancy Larouche
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte pour dépôt la correspondance de la Mutuelle des municipalités concernant la ristourne 2017 sur le contrat d'assurances générales et responsabilité civile.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise prend acte qu'elle a reçu un montant pour 2017, une somme de 4 798 \$ définie de la manière suivante, à savoir :

o Volet Fidélité	3 862. \$
o Volet performance	<u>936. \$</u>
Total	<u>4 798. \$</u>

Autorisation des versements aux Transports adaptés Saguenay-Nord pour l'année 2018

Résolution 2018-02-073

Il est proposé par M. Richard Labbé
Appuyé par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder au premier versement de janvier 2018 auprès de Transports adaptés Saguenay-Nord, le tout selon la demande datée du 10 janvier 2018.

Que la Municipalité autorise le versement d'une somme de 7 494.10 \$ auprès de l'organisme dont le solde était dû pour le 15 janvier 2018 à l'intérieur du budget 2018.

Que la Municipalité autorise également les versements 2, 3 et 4 à être exécutés pendant l'année dont ceux-ci seront présentés sur la liste des comptes à payer au moment opportun.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif et à procéder au versement desdites contributions, lorsque demandées.

Acceptation des états financiers (audit) 2016 du Transports adaptés Saguenay-Nord

Résolution 2018-02-074

Il est proposé par Mme Nancy Larouche
Appuyée par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte les résultats financiers de Transports adaptés Saguenay-Nord du 326, rue Gagnon, Saint-Ambroise pour l'année close le 31 décembre 2016.

Que les résultats démontrent les montants suivants, à savoir :

Produits (revenus)	520 492. \$
Charge (dépenses)	<u>527 076. \$</u>
Insuffisance des produits sur les charges	(6 584. \$)

Que l'évolution sur les actifs nets démontre un déficit de (7 817. \$).

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l'acceptation desdits états financiers pour l'année financière 2016 de l'organisme.

Renouvellement du contrat d'entretien des systèmes de réfrigération des glaces et de la climatisation – Toromont Cimco

Résolution 2018-02-075

Il est proposé par Mme Nancy Larouche
Appuyée par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la proposition de services de Toromont Cimco du 5130, rue Rideau, suite 150, Québec, G2E 5S4, pour le contrat d'entretien des systèmes de réfrigération des glaces et de la climatisation de l'aréna Marcel-Claveau, et ce, pour une période de deux (2) ans, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée en date du 8 novembre 2017.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le contrat prévoyant les sommes payables au cours des années suivantes, à savoir :

- ◇ 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 8 138 \$ plus taxes
- ◇ 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 8 383 \$ plus taxes

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à signer ledit contrat d'entretien préventif des systèmes de réfrigération des glaces et de la climatisation à l'aréna Marcel-Claveau pour les années 2018 et 2019.

Mandats aux procureurs Gauthier Bédard, société d'avocats dans le dossier de M. Denis Perron – 725 5^e Rang

Résolution 2018-02-076

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par M. Jérôme Lavoie
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise mandate la firme Gauthier Bédard, Société d'avocats, représentée par Me Nathalie Gagnon, à entreprendre les procédures judiciaires nécessaires concernant les activités dérogatoires actuellement réalisées sur le terrain du 725, 5^e Rang.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif audit dossier.

Autorisation de versement de subvention à la Commission des loisirs, de la culture et des sports - 2018

Résolution 2018-02-077

Il est proposé par Mme Nancy Larouche
Appuyée par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le versement d'une première tranche de subvention à la Commission des Loisirs, de la Culture et des Sports de Saint-Ambroise, afin de subvenir aux coûts reliés à la gestion de main-d'œuvre et d'activité.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le versement au montant de 20 000. \$ plus taxes applicables à titre de première contribution pour l'année 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement du solde restant au montant de 52 000. \$ plus taxes applicables en temps jugé opportun et selon les besoins de l'organisme en termes de trésorerie.

Autorisation de versement de subvention à la Société ambroisienne de développement économique (SADE) - 2018

Résolution 2018-02-078

Il est proposé par Mme Nicole Dufour
Appuyée par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le versement de la première contribution à la Société ambroisienne de développement économique au montant de 5 000. \$ dont le déboursé se fera le ou vers le 5 février 2018.

Que le solde de la contribution 2018 au montant de 4 000. \$ soit versé selon les besoins financiers de l'organisme.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder à ladite contribution, le tout pour un montant total de 9 000. \$, tel que prévu au budget 2018.

Demande de modification de la tarification 2018 – camp de jour par la Commission des loisirs, de la culture et des sports

Résolution 2018-02-079

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nancy Larouche
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise, suite à la demande de la Commission des Loisirs, du Sport et de la Culture, tel que spécifié dans leur résolution 2018-07, accepte de procéder à une modification de la tarification pour le camp de jour estival 2018.

Que ladite proposition de la Commission des Loisirs soit acceptée à l'effet d'augmenter la tarification estivale à 240. \$ pour le service, qui comprend 4 jours d'activités incluant une sortie en autobus, chandail et service de garde, 220. \$ pour le 2^e enfant et 210. \$ pour le 3^e enfant.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à prendre les arrangements nécessaires auprès de la Commission des Loisirs, du Sport et de la Culture afin de procéder à la modification de ladite tarification en vigueur.

Acceptation de la dérogation mineure de Mme Ann Lemieux – 10, 3^e chemin Lac-Ambroise

Résolution 2018-02-080

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay

Appuyé par M. Jérôme Lavoie
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise, sous la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme dans sa résolution 2018-004, accepte la dérogation mineure de Mme Ann Lemieux qui vise à accepter de réduire la marge avant de 3,75 mètres telle que prescrit à 1,96 mètre ainsi qu'à réduire la distance d'une ligne électrique de 1,0 mètre telle que prescrit à 0,30 mètre, et ce, pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel sur le lot 5 775 402 du Cadastre du Québec (33-P, rang 5, canton de Bourget). Cette demande respecte le règlement 2015-18 sur les dérogations mineures.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'acceptation de ladite dérogation mineure.

Demande du Comité consultatif d'urbanisme concernant une modification de l'affichage « Avis public » dérogation mineure

Résolution 2018-02-081

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par M. Jérôme Lavoie
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte, sous la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), telle que décrite à la résolution 2018-007, de modifier la procédure d'affichage des avis publics sur les dossiers de dérogations mineures.

Que la procédure ci-après décrite soit acceptée :

- ✓ Transmission d'une lettre aux propriétés adjacentes au demandeur d'une dérogation mineure;
- ✓ Avis publics affichés aux deux (2) endroits prévus (Hôtel-de-Ville et parvis de l'Église)
- ✓ Inscription sur le site Internet.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder aux modifications d'affichages.

Autorisation de paiement de la cotisation annuelle 2018 au Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Résolution 2018-02-082

Il est proposé par Mme Nicole Dufour
Appuyée par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le versement de la contribution 2018 auprès du Réseau BIBLIO du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le tout représenté par la facture C201819-24, en date du 19 janvier 2018.

Que la Municipalité autorise le versement de la cotisation pour les services de bibliothèque de Saint-Ambroise au montant de 13 658.30 \$ plus taxes applicables.

Que la Municipalité autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite cotisation.

Invitation au super-bénéfice de la Fondation PJ2004 (Commission scolaire de la Jonquière)

Résolution 2018-02-083

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par M. Nicholas Tremblay
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise délègue Mme Monique Gagnon, mairesse, pour assister au souper-bénéfice de la Fondation PJ2004 qui aura lieu le 16 février prochain.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder à l'achat de deux (2) billets au coût de 60. \$/l'unité pour assister à l'événement.

Que la Municipalité accepte de rembourser les frais de déplacement et de séjour selon la politique en vigueur.

Renouvellement de la cotisation de l'Association des directeurs municipaux du Québec - 2018

Résolution 2018-02-084

Il est proposé par Mme Nancy Larouche
Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède au renouvellement de la cotisation 2018 auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'inscription du directeur général, M. Michel Perreault, CPA, CMA et celle de Mme Danaée Proulx, directrice des finances et de l'informatique, à titre de membre formation.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de procéder au paiement desdites cotisations au montant de 798. \$ et de 110. \$ plus taxes applicables, telle que présentée.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement desdites contributions.

Demande d'un barrage routier – 21 juin 2018 – Croix-Rouge canadienne (Québec)

Résolution 2018-02-085

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay
Appuyé par M. Richard Labbée
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande de la Croix-Rouge canadienne pour effectuer un barrage routier symbolique qui aura lieu le 21 juin 2018 au coin des rues Simard/Brassard.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise l'activité d'un barrage symbolique de 6 h 00 à 11 h 00 le matin, le 21 juin 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise demande à l'organisme de s'assurer d'avoir les autorisations nécessaires pour effectuer les opérations de barrage en toute sécurité, notamment auprès du ministère des Transports et de la Sécurité du Québec.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise souhaite un franc succès aux organisateurs lors de l'événement.

DONS, SUBVENTIONS ET PLAINTES

Demande du tournoi interrégional de hockey mineur St-Ambroise Falardeau (38^e édition)

Résolution 2018-02-086

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nancy Larouche
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande du Tournoi interrégional de hockey mineur de Saint-Ambroise – Falardeau, à savoir la gratuité d'heures de glace pour l'ensemble du tournoi à l'exception d'une charge minimale de cinq (5) heures.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la demande du temps de glace, soit du 1^{er} au 4 mars et du 8 au 11 mars 2018.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte de fournir à l'organisation quarante (40) crayons et quarante (40) pochettes promotionnelles de la municipalité aux représentants de chacune des équipes participantes.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à prendre les dispositions nécessaires pour la tenue de l'activité.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise souhaite un franc succès à la 38^e édition du Tournoi interrégional de hockey mineur St-Ambroise-Falardeau.

DIVERS

Aucune

Levée de l'assemblée

Résolution 2018-02-087

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la séance est levée à 20 heures 03 minutes.

Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général

La séance est levée.

Monique Gagnon
Mairesse

Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général

